

Relevé de décisions

Comité de Pilotage du COSTEA n°1

Le 22 octobre 2013, à Paris

Suite aux trois temps qui ont composé la journée du 22/10 (rencontre du Comité de Pilotage puis discussions des propositions d'activités pour une programmation 2014 et analyse d'une méthode de travail COSTEA sur la base d'une réunion prototype, en Comité Technique et Scientifique –voir CR), le Comité de Pilotage décide de:

- (GOUVERNANCE) : Entériner la gouvernance du COSTEA comme suit : un Comité de Pilotage qui oriente, planifie, suit et évalue les travaux, un Comité Scientifique et Technique, structuré en groupes de travail ad hoc, qui proposent et organisent les travaux, activités et productions du COSTEA, un Secrétariat Permanent, qui anime le dispositif.
- (CERCLES D'INTÉRÊTS) : Distinguer trois types d'implication dans le COSTEA : 1/un noyau dur qui contribue activement et régulièrement aux réflexions et travaux du COSTEA, participent systématiquement aux réunions du CST, physiquement ou à distance (autrement dit, le noyau dur regroupe les membres du COSTEA, leurs frais sont pris en charge sur le budget du projet) ; 2/une liste de diffusion qui est tenue informée des événements et actualités du COSTEA, qui se mobilise plus ou moins fréquemment selon l'intérêt (leurs frais restent à leur charge) ; 3/une périphérie d'internautes qui consultent le site internet, régulièrement ou non, soit pour les activités en propre du COSTEA soit pour des informations des partenaires sur l'irrigation. Une quatrième implication concerne des personnes ressources expertes sur un sujet particulier et sollicitées pour contribuer ponctuellement dans un format et une durée prédéfinis,
- (CADRAGE THÉMATIQUE) : Poursuivre le travail de structuration du champ thématique du COSTEA, sur la base des propositions faites en séance en y ajoutant les données manquantes telles que les volets mise en valeur/filières/marché, énergie, politiques/institutions, règles entre acteurs et en les formulant autour d'axes de travail. Cette structuration guidera la conception du portail web,
- (CADRAGE THÉMATIQUE) : Privilégier l'approche thématique sur l'approche pays, en faisant croiser des regards et expériences, en ayant recours au débat d'idées, à la confrontation des points de vue, et préservant un large créneau pour les discussions,
- (CADRAGE GÉOGRAPHIQUE) : S'intéresser majoritairement aux pays partenaires de l'AFD priorités par le MAEE et le Ministère des Finances, mais porter aussi un regard sur des pays et opérateurs autres, dans la mesure où leurs bonnes pratiques ou expériences sur un sujet nuancent et enrichissent le débat du COSTEA,
- (IDENTITÉ) : Respecter un principe de symétrie et d'équilibre entre partenaires français et du sud, dans le Comité Scientifique et Technique et le Comité de Pilotage,
- (IDENTITÉ) : Formaliser dans une charte ce qu'est l'engagement en tant que membre du COSTEA,
- (RELATIONS EXTÉRIEURES) : Autant que possible et quand le sujet d'y prête, établir des partenariats avec des initiatives existantes pour maximiser les occasions de produire des connaissances qui forgeront l'identité COSTEA, et pour nourrir la capitalisation sur le portail web,
- (MÉTHODE) : Poursuivre le travail de définition des modes opératoires du COSTEA,
- (MÉTHODE) : Favoriser la visibilité des activités/réunions du COSTEA, la diffusion de leurs résultats et l'intégration d'expertises du Sud à travers des outils modernes (enregistrement et mise en ligne, visioconférences dans agences AFD...), et à travers des relais locaux ultérieurs (réunions de débriefing organisées par les membres de retour dans leur pays),

- (MÉTHODE) : Concevoir (thème, cadrage des interventions, format...) et préparer (documents de présentation et de synthèses préalables) collectivement les réunions du CST pour maximiser l'échange d'expériences et leurs capitalisations.

Le Comité de Pilotage valide également :

- La proposition de constitution de groupes de travail ad hoc pour mener à bien les chantiers du COSTEA,
- La reconnaissance de membre du COSTEA sur le principe de cooptation, validé par le Secrétariat Permanent, qui en réfère au besoin aux autres instances.